

Charte Jardiner au naturel, ça coule de source : « Faire baisser la vente de pesticides »

En quoi consiste la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source » ?

Il s'agit d'une charte signée entre les collectivités locales et les associations, d'une part, et les magasins type jardinerie, libre service agricole ou grande surface de bricolage d'autre part.

L'objectif est de faire baisser la vente de pesticides et de favoriser les alternatives écologiques, comme le paillis, des outils, du géotextile, des broyeurs, des composteurs...

Quels sont les engagements des différents signataires ?

Les collectivités et les associations fournissent aux magasins une liste d'articles à mettre en avant à la place des pesticides ainsi que des supports de communication pour alerter aux dangers des pesticides. On propose aussi des formations pour les vendeurs et on organise des actions de sensibilisation pour le grand public.

Les magasins s'engagent à informer leurs clients, à mettre en avant les alternatives aux pesticides mais surtout à orienter en priorité les clients vers les alternatives aux pesticides.

Combien de magasins ont signé la charte ?

En Bretagne, la première charte a été signée en 2005, à Rennes. À l'heure

actuelle, il y en a 31 de signées sur le bassin rennais, ce qui représente la quasi-totalité des magasins locaux.

La charte a ensuite été reprise, en 2007 à Brest par exemple, et à partir de 2008, un peu partout en Bretagne. À l'heure actuelle, il y en a plein d'autres sur les territoires, pilotées par les collectivités.

Quels sont les effets de cette charte ?

La vente de pesticides aux particuliers a baissé de 7%, sans baisse du chiffre d'affaires pour les magasins.

L'engagement des magasins est vérifié tous les ans par un client mystère bénévole. On fait ensuite une évaluation avec le magasin pour voir ce qui marche et ce qui ne marche pas.

À partir du 1er janvier prochain, les pesticides ne seront plus en vente en libre service, ce qui devrait freiner l'achat. Et au 1er janvier 2019, la vente mais aussi l'utilisation seront interdites pour les particuliers. C'est une bonne nouvelle pour nous !

Et c'est le moment de passer au jardinage au naturel, qui n'est pas si compliqué que ça !

Plus d'infos :

www.jardineraunaturel.org

www.mce-info.org